

---

---

**Informatique de la santé —  
Communication entre dispositifs de santé  
personnels —**

**Partie 10424:  
Spécialisation de dispositif —  
Équipement de thérapie respiratoire de  
l'apnée du sommeil (SABTE)**

*Health informatics — Personal health device communication —*

*Part 10424: Device Specialization — Sleep Apnoea Breathing Therapy  
Equipment (SABTE)*



Numéro de référence  
ISO/IEEE 11073-10424:2016(F)

© ISO 2016  
© IEEE 2014

# Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)



## DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016  
© IEEE 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit soit de l'ISO soit de l'IEEE, à l'une ou l'autre des adresses ci-après.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc.  
3 Park Avenue, New York • NY 10016-5997, USA  
E-mail [stds.ipr@ieee.org](mailto:stds.ipr@ieee.org)  
Web [www.ieee.org](http://www.ieee.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les documents normatifs de l'IEEE sont élaborés au sein des sociétés de l'IEEE et des Comités de Coordination des Normes du Bureau de normalisation de l'Association de normalisation de l'IEEE (IEEE-SA). L'IEEE élabore ses Normes par consensus, approuvé par «l'American National Standards Institute», qui rassemble des volontaires représentant des points de vue et des intérêts variés pour parvenir au produit final. Les volontaires ne sont pas nécessairement des membres de l'Institut et ils apportent leur contribution sans contreparties. Bien que l'IEEE gère le processus et établisse les règles pour favoriser l'équité de l'élaboration du consensus, il n'évalue pas, ne contrôle pas ou ne vérifie pas de manière indépendante l'exactitude des informations contenues dans ses normes.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est attirée sur la possibilité que l'implémentation de la présente norme peut nécessiter l'utilisation d'un sujet couvert par des droits de brevet. Lors de la publication de la présente norme, aucune position n'est prise par respect pour l'existence ou pour la validité de certains droits de brevet à cet égard. L'ISO/IEEE n'est pas responsable de l'identification essentielle de brevets ou de plaintes de brevets pour lesquels une licence peut être nécessaire, afin de mener des enquêtes dans la validité légale ou dans le domaine d'application des brevets ou plaintes de brevet ou de déterminer si des termes de licence ou des conditions fournies avec la soumission d'une lettre d'assurance ou une déclaration de brevet et une forme de déclaration de licence, si un ou des accords de licence sont raisonnables ou non-discriminatoires. Les utilisateurs de la présente norme sont expressément avertis que la détermination de la validité de certains droits de brevet, et le risque d'enfreindre de tels droits, est entièrement de leur responsabilité. De plus amples informations peuvent être obtenues par l'ISO ou par l'IEEE.

L'ISO/IEEE 11073-10424 a été préparée par le Comité des normes IEEE 11073 de la Société d'Ingénierie en Médecine et Biologie de l'IEEE (en tant que norme IEEE 11073-10424-2014). Elle a été adoptée par le Comité technique ISO/TC 215, *Informatique de la santé*, en parallèle avec son approbation par les organismes membres de l'ISO, dans le cadre de la «procédure prioritaire» définie dans l'accord de coopération entre organismes de développement de normes partenaires entre l'ISO et l'IEEE. L'IEEE est responsable de la tenue à jour du présent document, avec la participation et la contribution d'organismes membres de l'ISO.

**Résumé :** Dans le contexte de la famille de normes ISO/IEEE 11073 relatives à la communication entre des dispositifs, la présente norme établit une définition normative de la communication entre des dispositifs (agents) d'équipement de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil (SABTE) et des gestionnaires (par exemple des téléphones cellulaires, des ordinateurs personnels, des équipements personnels de santé et des boîtiers décodeurs) d'une manière qui permet une interopérabilité du type prêt à l'emploi. Elle s'appuie sur les parties appropriées de normes existantes, y compris la terminologie, des modèles d'informations, des normes de profils d'applications et des normes de transport de l'ISO/IEEE 11073. Elle spécifie l'utilisation de codes, de formats et de comportements en termes spécifiques dans les environnements de télésanté, en limitant les choix à des cadres de travail de base en faveur de l'interopérabilité. La présente norme définit un noyau commun de fonctionnalités de communication pour les SABTE. Dans ce contexte, un SABTE est défini comme un dispositif qui est destiné à soulager les symptômes d'un patient qui souffre d'apnée du sommeil en délivrant une pression respiratoire thérapeutique au patient. Un SABTE est principalement utilisé dans l'environnement des soins à domicile par un opérateur profane sans la supervision directe d'un professionnel.

**Mots-clés :** IEEE 11073-10424™, communication entre dispositifs médicaux, dispositifs personnels de santé, équipement de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil (SABTE)

# Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)

---

The Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc.  
3 Park Avenue, New York, NY 10016-5997,  
États-Unis

Copyright © 2014 by The Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc.  
Droits de reproduction réservés. Publié le 29 septembre 2014. Imprimé aux États-Unis.

IEEE est une marque de commerce déposée à l'Office des brevets et des marques des États-Unis, détenue par l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, Incorporated.

PDF : ISBN 978-0-7381-9316-8 STD98794  
Copie papier : ISBN 978-0-7381-9317-5 STDPD98794

L'IEEE interdit toute discrimination, tout harcèlement et toute intimidation.

Pour plus d'informations, visiter <http://www.ieee.org/web/aboutus/whatis/policies/p9-26.html>.

Toute reproduction, même partielle, de cette publication, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, y compris par système de localisation électronique, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

## Notes et rejets de responsabilité importants concernant les documents normatifs de l'IEEE

Les documents de l'IEEE sont mis à disposition afin d'être utilisés sous réserve de notes importantes et de rejets de responsabilité légale. Ces notes et rejets de responsabilité, ou une référence à cette page, apparaissent dans toutes les normes et peuvent être trouvés sous l'en-tête « Note importante » ou « Notes importantes et rejets de responsabilité concernant les documents de l'IEEE ».

### Note et rejet de responsabilité concernant l'utilisation des documents normatifs de l'IEEE :

Les documents normatifs de l'IEEE (normes, usages recommandés et guides), à la fois pour une utilisation pleine et un essai d'utilisation, sont développés au sein des sociétés de l'IEEE et des Comités de Coordination des Normes du Conseil des Normes de l'Association des normes IEEE (IEEE-SA). L'IEEE (l'« Institut ») développe ses normes par le biais d'un processus de développement de consensus approuvé par l'American National Standards Institute (« ANSI »), qui rassemble des volontaires représentant divers points de vue et divers intérêts pour parvenir au produit final. Les volontaires ne sont pas nécessairement des membres de l'Institut et aucune compensation ne leur est attribuée pour leur participation. Bien que l'IEEE administre le processus et établisse des règles pour favoriser l'équité au cours du processus de développement du consensus, l'IEEE n'évalue pas, ne soumet pas à essai ou ne vérifie pas de manière indépendante l'exactitude des informations ni le bien-fondé de tous les jugements contenus dans ses normes.

L'IEEE ne garantit ni ne représente pas la précision ou le contenu de la matière contenue dans ses normes, et décline expressément toute garantie (explicite, implicite et statutaire) non incluse dans le présent document ou tout autre document en rapport avec la norme, y compris, mais sans limitation, les garanties d'aptitude à la commercialisation, d'adéquation à un usage particulier, de non-contrefaçon, ainsi que de qualité, précision, efficacité, actualité ou intégrité du matériel. De plus, l'IEEE renonce à toutes les conditions relatives aux résultats et aux efforts professionnels. Les documents normatifs de l'IEEE sont fournis « EN L'ÉTAT » et « AVEC TOUS LES DÉFAUTS ».

L'utilisation d'une norme IEEE est totalement volontaire. L'existence d'une norme IEEE n'implique pas qu'il n'y ait pas d'autres manières de produire, de soumettre à essai, de mesurer, d'acheter, de commercialiser ou de fournir d'autres biens et services qui se rapportent au domaine d'application de la norme IEEE. En outre, le point de vue exprimé à l'instant où une norme est approuvée et est émise, est soumis aux changements provoqués par les développements techniques et les commentaires reçus des utilisateurs de la norme.

En publiant et en rendant ses normes disponibles, l'IEEE ne suggère pas ou ne rend pas de services professionnels ou autres pour une personne ou une entité quelconque, et l'IEEE n'entreprend pas non plus l'exécution d'une responsabilité quelconque de toute autre personne ou entité envers une autre. Il est recommandé à toute personne utilisant un document normatif de l'IEEE de s'appuyer sur son jugement indépendant dans l'exercice des précautions raisonnables dans toutes les circonstances données ou, si approprié, d'obtenir l'avis d'un professionnel compétent pour déterminer la pertinence d'une norme IEEE donnée.

EN AUCUN CAS L'IEEE NE DOIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE QUELCONQUES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, INCIDENTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, MAIS NON LIMITÉ À : DES ACHATS DE MARCHANDISES OU SERVICES DE REMPLACEMENT ; PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS ; OU INTERRUPTION DES AFFAIRES) CAUSÉS ET SELON TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, QUE CE SOIT DANS LE CONTRAT, RESPONSABILITÉ STRICTE OU DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) RÉSULTANT DE LA PUBLICATION, DE L'UTILISATION OU DE LA CONFIANCE DE/EN TOUTE NORME, MÊME EN CAS D'INFORMATION DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE CE PRÉJUDICE ÉTAIT PRÉVISIBLE OU NON.

## Traductions

Le processus de développement du consensus de l'IEEE implique l'examen de documents en anglais uniquement. Si une norme de l'IEEE est traduite, seule la version anglaise publiée par l'IEEE doit être considérée comme la norme IEEE approuvée.

## Déclarations officielles

Une déclaration, écrite ou orale, qui n'est pas traitée conformément au manuel des opérations du Conseil des Normes IEEE-SA ne doit pas être considérée ou supposée être la position officielle de l'IEEE ou de l'un quelconque de ses comités et ne doit pas être considérée comme une position officielle de l'IEEE ni servir de base à une telle position. Lors de conférences, de symposiums, de séminaires ou de cours de formation, une personne présentant des informations sur les normes de l'IEEE doit indiquer clairement qu'il convient que ses points de vue soient considérés comme les points de vue personnels de cette personne plutôt que comme étant la position officielle de l'IEEE.

## Commentaires relatifs aux normes

Les commentaires visant à des révisions des documents normatifs de l'IEEE provenant de toute partie intéressée sont les bienvenus, indépendamment de l'affiliation en tant que membre de l'IEEE. Toutefois, l'IEEE ne fournit pas d'informations de consulting ou de conseils relatifs aux documents normatifs de l'IEEE. Il convient que des suggestions pour des modifications aux documents se présentent sous la forme d'une modification de texte proposée accompagnée des commentaires d'appui appropriés. Comme les Normes de l'IEEE représentent un consensus des intérêts concernés, il est important que toutes les réponses aux commentaires et aux questions aient également reçu l'attention d'intérêts équilibrés. Pour cette raison, l'IEEE et les membres de ses sociétés et de ses Comités de Coordination des Normes ne peuvent pas fournir une réponse instantanée aux commentaires ou questions, excepté dans les cas où le sujet a précédemment été traité. Pour la même raison, l'IEEE ne répond pas aux demandes d'interprétation. Toute personne désirant participer aux révisions d'une norme IEEE est invitée à rejoindre le groupe de travail IEEE concerné.

Il est recommandé que les commentaires sur les normes soient adressés à :

Secrétariat, Conseil des normes IEEE-SA  
445 Hoes Lane  
Piscataway, NJ 08854 États-Unis

## Lois et règlements

Il est recommandé aux utilisateurs des documents normatifs de l'IEEE de consulter toutes les lois et tous les règlements applicables. L'observance ces dispositions de tout document normatif de l'IEEE n'implique pas l'observance de quelconques exigences réglementaires applicables. Il incombe aux personnes ou organismes mettant en œuvre de la norme d'observer des exigences réglementaires applicables ou d'y faire référence. L'IEEE n'a pas l'intention, du fait de la publication de ses normes, de provoquer des actions qui ne sont pas compatibles avec les lois applicables et ces documents ne peuvent pas être interprétés comme le faisant.

## Copyrights

Les projets de norme et normes approuvées de l'IEEE sont propriétés intellectuelles de l'IEEE en vertu des lois américaines et internationales sur les droits d'auteur. Ils sont rendus disponibles par l'IEEE et sont adoptés pour une grande diversité d'utilisations à la fois publiques et privées. Celles-ci incluent une utilisation, par référence, dans les lois et réglementations et une utilisation dans l'auto-réglementation, la normalisation et la promotion de pratiques et de méthodes d'ingénierie. En rendant ces documents disponibles en vue de leur utilisation et de leur adoption par les autorités publiques et les utilisateurs privés, l'IEEE ne renonce à aucun droit de copyright sur ce document.

## Photocopies

Sous réserve du paiement des droits correspondants, l'IEEE accordera aux utilisateurs une licence limitée et non exclusive pour photocopier des parties de toute norme individuelle en vue d'une utilisation interne par l'entreprise ou l'organisation ou une utilisation exclusivement individuelle et non commerciale. Pour les dispositions relatives au versement du droit de licence, veuillez contacter le Copyright Clearance Center, Customer Service, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 États-Unis ; Tél. +1 978 750 8400. L'autorisation de photocopier des parties d'une norme individuelle à des fins éducatives en classe peut également être obtenue du Copyright Clearance Center.

## Mise à jour de documents normatifs de l'IEEE

Il convient que les utilisateurs des documents normatifs de l'IEEE soient informés du fait que ces documents peuvent être remplacés à tout moment par la publication de nouvelles éditions ou peuvent être amendés de temps à autre par le biais de l'émission d'amendements, de correctifs ou d'errata. Un document IEEE officiel, à un instant quelconque, est constitué de l'édition actuelle du document accompagnée de tous les amendements, correctifs ou errata alors en vigueur.

Chaque Norme IEEE est soumise à un examen au moins tous les dix ans. Lorsqu'un document a plus de dix ans et n'a pas été soumis à un processus d'examen, il est raisonnable de conclure que son contenu, bien qu'il ait encore une certaine valeur, ne reflète pas totalement l'état actuel de la technique. Les utilisateurs sont invités à s'assurer qu'ils ont la dernière édition des Normes IEEE.

Pour déterminer si un document donné est l'édition actuelle et s'il a été amendé par le biais de l'émission d'amendements, de correctifs ou d'errata, il convient de visiter le site web de l'IEEE Standards Association à l'adresse <http://ieeexplore.ieee.org/xpl/standards.jsp> ou de contacter l'IEEE à l'adresse citée précédemment. Pour plus d'informations sur l'IEEE Standards Association ou le processus de développement des normes IEEE, visiter le site web de l'IEEE-SA à l'adresse <http://standards.ieee.org>.

## Errata

Les éventuelles errata pour toutes les normes de l'IEEE sont accessibles sur le site de l'IEEE-SA à l'adresse suivante : <http://standards.ieee.org/findstds/errata/index.html>. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier périodiquement cette URL pour rechercher d'éventuels errata.

## Brevets

L'attention est appelée sur la possibilité que la mise en œuvre de la présente norme puisse requérir l'utilisation d'un objet couvert par des droits de propriété intellectuelle. Du fait de la publication de la présente norme, aucune position n'est prise en ce qui concerne l'existence ou la validité de tout droit de propriété intellectuelle en rapport avec celle-ci. Si le détenteur d'un brevet ou le demandeur d'un brevet a déposé une déclaration d'assurance par l'intermédiaire d'une lettre d'assurance acceptée, la déclaration est alors répertoriée sur le site web IEEE-SA à l'adresse <http://standards.ieee.org/about/sasb/patcom/patents.html>. Les lettres d'assurance peuvent indiquer si le déposant accepte ou non d'accorder des licences dans le cadre de ces droits sans compensation ou avec des redevances raisonnables, avec des termes et conditions raisonnables dont il peut être démontré qu'elles sont exemptes de toute discrimination inéquitable pour les demandeurs désirant obtenir de telles licences.

D'autres revendications essentielles de brevets peuvent exister, pour lesquelles une déclaration d'assurance n'a pas été reçue. Il n'incombe pas à l'IEEE d'identifier les Essential Patent Claims (Revendications Essentielles de Brevets) pour lesquelles une licence peut être requise, d'exécuter des enquêtes portant sur la validité légale ou la portée des revendications de brevet ou de déterminer si des termes ou conditions d'attribution de licence fournis en rapport avec la soumission d'une lettre d'assurance, s'il y en a, ou dans des accords d'attribution de licence quelconques sont raisonnables ou non discriminatoires. Les utilisateurs de la présente norme sont expressément avisés que la détermination de la validité de tout droit de brevet et le risque de violation de ces droits leur incombent entièrement. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de l'Association des normes IEEE.

## Participants

Au moment de l'achèvement de la présente norme IEEE, le Groupe de travail Dispositifs de santé personnels comprenait les membres suivants :

**Daidi Zhong, *Président***  
**Michael J. Kirwan, *Président***  
**Christoph Fischer, *Vice-président***

Charles R. Abbruscato  
 Nabil Abujbara  
 Maher Abuzaid  
 Manfred Aigner  
 Jorge Alberola  
 Karsten Alders  
 Murtaza Ali  
 Rolf Ambuehl  
 David Aparisi  
 Lawrence Arne  
 Diego B. Arquillo  
 Serafin Arroyo  
 Muhammad Asim  
 Merat Bagha  
 Doug Baird  
 David Baker  
 Anindya Bakshi  
 Ananth Balasubramanian  
 Sunlee Bang  
 M. Jonathan Barkley  
 Gilberto Barrón  
 David Bean  
 John Bell  
 Rudy Belliardi  
 Daniel Bernstein  
 George A. Bertos  
 Chris Biernacki  
 Ola Björnsne  
 Thomas Blackadar  
 Marc Blanchet  
 Thomas Bluethner  
 Douglas P. Bogia  
 Xavier Boniface  
 Shannon Boucousis  
 Julius Broma  
 Lyle G. Bullock, Jr.  
 Bernard Burg  
 Chris Burns  
 Anthony Butt  
 Jeremy Byford-Rew  
 Satya Calloji  
 Carole C. Carey  
 Santiago Carot-Nemesio  
 Randy W. Carroll  
 Simon Carter  
 Seungchul Chae  
 Rahul Chauhan  
 James Cheng  
 Peggy Chien  
 Chia-Chin Chong  
 Saeed A. Choudhary

Jinhan Chung  
 Malcolm Clarke  
 John A. Cogan  
 John T. Collins  
 Cory Condek  
 Todd H. Cooper  
 David Cornejo  
 Douglas Coup  
 Nigel Cox  
 Hans Crommenacker  
 Tomio Crosley  
 David Culp Allen  
 Curtis Ndifor  
 Cyril Fru Eyal  
 Dassau David  
 Davenport  
 Russell Davis  
 Ed Day  
 Sushil K. Deka  
 Pedro de-las-Heras-Quiros  
 Jim DelloStritto  
 Matthew d'Entremont  
 Lane Desborough  
 Kent Dicks  
 Hyoungho Do  
 Xiaolian Duan  
 Brian Dubreuil  
 Jakob Ehrensvar  
 Fredrik Einberg  
 Roger M. Ellingson  
 Michihiro Enokida  
 Javier Escayola Calvo  
 Leonardo Estevez  
 Roger Feeley  
 Bosco T. Fernandes  
 Morten Flintrup  
 Joseph W. Forler  
 Russell Foster  
 Eric Freudenthal  
 Matthias Frohner  
 Ken Fuchs  
 Jing Gao  
 Marcus Garbe  
 John Garguilo  
 Rick Geimer  
 Igor Gejdos  
 Ferenc Gerbovics  
 Nicolae Goga  
 Julian Goldman  
 Raul Gonzalez Gomez  
 Chris Gough

Channa Gowda  
 Charles M. Gropper  
 Amit Gupta  
 Jeff Guttmacher  
 Rasmus Haahr  
 Christian Habermann  
 Michael Hagerty  
 Jerry Hahn  
 Robert Hall  
 Rickey L. Hampton  
 Sten Hanke  
 Jordan Hartmann  
 Kai Hassing  
 Marc Daniel Haunschild  
 Wolfgang Heck  
 Charles Henderson  
 Jun-Ho Her  
 Takashi Hibino  
 Timothy L. Hirou  
 Allen Hobbs  
 Alex Holland  
 Arto Holopainen  
 Robert Hoy  
 Frank Hsu  
 Anne Huang  
 Sen-Der Huang  
 Zhiqiang Huang  
 Ron Huby  
 Robert D. Hughes  
 David Hughes  
 Jiyoung Huh  
 Hugh Hunter  
 Hitoshi Ikeda  
 Yutaka Ikeda  
 Philip O. Isaacson  
 Atsushi Ito  
 Michael Jaffe  
 Praduman Jain  
 Danny Jochelson  
 Chris Johnson  
 Phaneeth Junga  
 Akiyoshi Kabe  
 Steve Kahle  
 Tomio Kamioka  
 Kei Kariya  
 Andy Kaschl  
 Junzo Kashiwara  
 Kohichi Kashiwagi  
 Ralph Kent  
 Laurie M. Kermes  
 Ikuo Keshi

Junhyung Kim  
 Min-Joon Kim  
 Minh Kim  
 Taekon Kim  
 Tetsuya Kimura  
 Alfred Kloos  
 Jeongmee Koh  
 Jean-Marc Koller  
 John Koon  
 Patty Krantz  
 Alexander Kraus  
 Ramesh Krishna  
 Geoffrey Kruse  
 Falko Kuester  
 Rafael Lajara  
 Pierre Landau  
 Jaechul Lee  
 JongMuk Lee  
 Kyong Ho Lee  
 Rami Lee  
 Sungkee Lee  
 Woojae Lee  
 Yonghee Lee  
 Joe Lenart  
 Kathryn A. Lesh  
 Qiong Li  
 Ying Li  
 Patrick Lichter  
 Jisoon Lim  
 Joon-Ho Lim  
 John Lin  
 Jiajia Liu  
 Wei-Jung Lo  
 Charles Lowe  
 Don Ludolph  
 Christian Luszick  
 Bob MacWilliams  
 Srikanth Madhurbootheswaran  
 Romain Marmot  
 Sandra Martinez  
 Miguel Martínez de Espronceda  
 Cámara  
 Peter Mayhew  
 Jim McCain  
 László Meleg  
 Alexander Mense  
 Ethan Metsger  
 Yu Miao  
 Jinsei Miyazaki  
 Erik Moll Darr  
 Moore Piotr  
 Murawski  
 Soundharya Nagasubramanian  
 Jae-Wook Nah  
 Alex Neefus  
 Trong-Nghia Nguyen-Dobinsky  
 Michael E. Nidd  
 Tetsu Nishimura  
 Jim Niswander  
 Hiroaki Niwamoto

Thomas Norgall  
 Anand Noubade  
 Yoshiteru Nozoe  
 Abraham Ofek  
 Brett Olive  
 Begonya Otal  
 Charles Palmer  
 Bud Panjwani  
 Carl Pantiskas  
 Harry P. Pappas  
 Mikey Paradis  
 Hanna Park  
 Jong-Tae Park  
 Myungeun Park  
 Soojun Park  
 Phillip E. Pash  
 TongBi Pei  
 Soren Petersen  
 James Petisce  
 Peter Piction  
 Michael Pliskin  
 Jeff Price  
 Harald Prinzhorn  
 John Quinlan  
 Arif Rahman  
 Tanzilur Rahman  
 Steve Ray  
 Phillip Raymond  
 Tim Reilly  
 Barry Reinhold  
 Brian Reinhold  
 Melvin I. Reynolds  
 John G. Rhoads  
 Jeffrey S. Robbins  
 Moskowitz Robert  
 Timothy Robertson  
 David Rosales  
 Bill Saltzstein  
 Benedikt Salzbrunn  
 Giovanna Sannino  
 Jose A. Santos-Cadenas  
 Stefan Sauermann  
 John Sawyer  
 Guillaume Schatz  
 Alois Schloegl  
 Paul S. Schluter  
 Lars Schmitt  
 Mark G. Schnell  
 Richard A. Schrenker  
 Antonio Scorpiniti  
 Kwang Seok Seo  
 Riccardo Serafin  
 Sid Shaw  
 Frank Shen  
 Liqun Shen  
 Bozhi Shi  
 Min Shih  
 Mazen Shihabi  
 Redmond Shouldice  
 Sternly K. Simon  
 Marjorie Skubic

Robert Smith  
 Ivan Soh  
 Motoki Sone  
 Emily Sopensky  
 Rajagopalan Srinivasan  
 Andreas Stauber  
 Nicholas Steblay  
 Beth Stephen Lars  
 Steubesand John  
 (Ivo) Stivorice  
 Raymond A. Strickland  
 Hermann Suominen  
 Lee Surprenant  
 Ravi Swami  
 Ray Sweidan  
 Jin Tan  
 Haruyuyuki Tatsumi  
 John W. Thomas  
 Brad Tipler  
 Jonas Tirén  
 James Tomcik  
 Janet Traub  
 Jesús Daniel Trigo  
 Gary Tschautscher  
 Masato Tsuchid  
 Ken Tubman  
 Yoshihiro Uchida  
 Sunil Unadkat  
 Fabio Urbani  
 Philipp Urbauer  
 Laura Vanzago  
 Alpo Värri  
 Ciro de la Vega  
 Dalimar Velez  
 Naveen Verma  
 Rudi Voon  
 Isobel Walker  
 David Wang  
 Jerry P. Wang  
 Yao Wang  
 Yi Wang Steve  
 Warren Fujio  
 Watanabe Toru  
 Watsuji  
 Mike Weng  
 Kathleen Wible  
 Paul Williamson  
 Jan Wittenber  
 Jia-Rong Wu  
 Will Wykeham  
 Ariton Xhafa  
 Junjie Yang  
 Ricky Yang  
 Melanie Yeung  
 Done-Sik Yoo  
 Jason Zhang  
 Zhiqiang Zhang  
 Thomas Zhao  
 Miha Zoubek  
 Szymon Zysko

La présente norme a été votée par les membres suivants du comité de vote individuel. Les votants peuvent avoir voté son approbation, sa désapprobation ou s'être abstenus.

Pieter Botman  
Lyle G. Bullock, Jr.  
Juan Carreon  
Jianwen Chen  
Keith Chow  
Raul Colcher  
Charles Cook  
Paul Croll  
Russell Davis  
Sourav Dutta  
Christoph Fischer  
David Friscia  
David Fuschi  
Hector Barron Gonzalez  
Randall Groves  
Kai Hassing

Werner Hoelzl  
Ruimin Hu  
Ronald Huby  
Noriyuki Ikeuchi  
Akio Iso  
Atsushi Ito  
Mark Jaeger  
Raj Jain  
Shinkyō Kaku  
Piotr Karocki  
Stuart Kerry  
Bruce Kraemer  
Geoff Ladwig  
Richard Lancaster  
Vincent Lipsio

Greg Luri  
Michael Newman  
Charles Ngethe  
Satoshi Oyama  
Melvin I. Reynolds  
Bartien Sayogo  
Lars Schmitt  
Shusaku Shimada  
Steven Smith  
Kapil Sood  
Walter Struppler  
Jiande Sun  
Hung-Yu Wei  
Jan Wittenber  
Oren Yuen  
Daidi Zhong

# Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)

Lorsque le Conseil des Normes IEEE-SA a approuvé la présente norme le 21 août 2014, il comprenait les membres suivants :

**John Kulick**, *Président*  
**Jon Walter Rosdahl**, *Vice-président*  
**Richard H. Hulett**, *Ancien président*  
**Konstantinos Karachalios**, *Secrétaire*

Peter Balma  
 Farooq Bari  
 Ted Burse  
 Clint Chaplain  
 Stephen Dukes  
 Jean-Phillippe Faure  
 Gary Hoffman

Michael Janezic  
 Jeffrey Katz  
 Joseph L. Koepfinger\*  
 David J. Law  
 Hung Ling  
 Oleg Logvinov  
 T. W. Olsen  
 Glenn Parsons

Ron Peterson  
 Adrian Stephens  
 Peter Sutherland  
 Yatin Trivedi  
 Phil Winston  
 Don Wright  
 Yu Yuan

\*Membre émérite

Il comprenait également les agents de liaison (non votants) avec le Conseil des Normes IEEE-SA suivants :

Richard DeBlasio, *représentant du DOE*  
 Michael Janezic, *représentant du NIST*

Don Messina  
 Publication de contenu IEEE-SA

Kathryn M. Bennett  
*Programmes de la communauté technique IEEE-SA*

## Introduction

Cette introduction ne fait pas partie de la Norme IEEE 11073-10424-2014, Informatique de santé – Communication entre dispositifs de santé personnels – Partie 10424 : Spécialisation de dispositif – Équipement de thérapie respiratoire de l’apnée du sommeil (SABTE).

Cette introduction ne fait pas partie de la Norme IEEE 11073-10424-2014, Informatique de santé – Communication entre dispositifs de santé personnels – Partie 10424 : Spécialisation de dispositif – Équipement de thérapie respiratoire de l’apnée du sommeil (SABTE).

Les normes ISO/IEEE 11073 permettent des communications entre des dispositifs médicaux et des systèmes informatiques externes. Dans le contexte de la famille de normes ISO/IEEE 11073 relatives à la communication entre des dispositifs, la présente norme établit une définition normative de la communication entre des dispositifs (agents) d’équipement de thérapie respiratoire de l’apnée du sommeil (SABTE) et des gestionnaires (par exemple des téléphones cellulaires, des ordinateurs personnels, des équipements personnels de santé et des boîtiers décodeurs) d’une manière qui permet une interopérabilité du type prêt à l’emploi. Elle s’appuie sur les parties appropriées de normes existantes, y compris la terminologie, des modèles d’informations, des normes de profils d’applications et des normes de transport de l’ISO/IEEE 11073. Elle spécifie l’utilisation de codes, de formats et de comportements en termes spécifiques dans les environnements de télésanté, en limitant les choix à des cadres de travail de base en faveur de l’interopérabilité. La présente norme définit un noyau commun de fonctionnalités de communication pour les SABTE. Dans ce contexte, un SABTE est défini comme un dispositif qui est destiné à soulager les symptômes d’un patient qui souffre d’apnée du sommeil en délivrant une pression respiratoire thérapeutique au patient. Un SABTE est principalement utilisé dans l’environnement des soins à domicile par un opérateur profane sans la supervision directe d’un professionnel.

Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)

## Sommaire

|                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Présentation générale .....                                                                         | 1  |
| 1.1 Domaine d'application .....                                                                        | 1  |
| 1.2 Objet .....                                                                                        | 2  |
| 1.1 Contexte .....                                                                                     | 2  |
| 2. Références normatives .....                                                                         | 2  |
| 3. Définitions, acronymes et abréviations .....                                                        | 3  |
| 3.1 Définitions .....                                                                                  | 3  |
| 3.2 Acronymes et abréviations .....                                                                    | 4  |
| 4. Introduction aux normes l'ISO/IEEE 11073 portant sur les dispositifs personnels de santé.....       | 5  |
| 4.1 Généralités.....                                                                                   | 5  |
| 4.2 Introduction aux constructions de modélisation de l'ISO/IEEE 11073-20601 .....                     | 5  |
| 4.3 Observance d'autres normes.....                                                                    | 6  |
| 5. Concepts et modalités relatifs aux dispositifs SABTE .....                                          | 7  |
| 5.1 Généralités.....                                                                                   | 7  |
| 5.2 Surveillance de l'observance .....                                                                 | 10 |
| 5.3 Surveillance de l'efficacité .....                                                                 | 11 |
| 5.4 Surveillance du service .....                                                                      | 13 |
| 5.5 Réglages du dispositif.....                                                                        | 14 |
| 5.6 Réglages de la thérapie .....                                                                      | 14 |
| 6. Modèle d'information du domaine des équipements de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil .... | 18 |
| 6.1 Présentation générale .....                                                                        | 18 |
| 6.2 Extensions de classe .....                                                                         | 18 |
| 6.3 Diagramme d'instance d'objet .....                                                                 | 19 |
| 6.4 Types de configuration .....                                                                       | 21 |
| 6.5 Profil.....                                                                                        | 21 |
| 6.6 Objet Système de dispositif médical .....                                                          | 23 |
| 6.7 Objets numériques.....                                                                             | 29 |
| 6.8 Objets Groupement d'échantillons en temps réel .....                                               | 48 |
| 6.9 Objets d'énumération.....                                                                          | 50 |
| 6.10 Objets PM-store .....                                                                             | 60 |
| 6.11 Objets Analyseur .....                                                                            | 65 |
| 6.12 Objets d'extension de classe .....                                                                | 68 |
| 6.13 Règles d'extensibilité du modèle d'information SABTE .....                                        | 69 |
| 7. Modèle de service SABTE .....                                                                       | 69 |
| 7.1 Généralités.....                                                                                   | 69 |
| 7.2 Services d'accès aux objets .....                                                                  | 69 |
| 7.3 Services de signalement d'événements d'accès à des objets .....                                    | 72 |
| 8. Modèle de communication SABTE .....                                                                 | 73 |
| 8.1 Présentation générale .....                                                                        | 73 |
| 8.2 Caractéristiques de communications .....                                                           | 73 |
| 8.3 Procédure d'association .....                                                                      | 73 |
| 8.4 Procédure de configuration.....                                                                    | 75 |
| 8.5 Procédure de fonctionnement .....                                                                  | 78 |
| 8.6 Synchronisation dans le temps .....                                                                | 79 |

|                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 9. Associations pour essai .....                                             | 79  |
| 9.1 Comportement avec la configuration normalisée .....                      | 79  |
| 9.2 Comportement avec des configurations étendues .....                      | 79  |
| 10. Conformité .....                                                         | 80  |
| 10.1 Applicabilité .....                                                     | 80  |
| 10.2 Spécification de conformité .....                                       | 80  |
| 10.3 Niveaux de conformité .....                                             | 80  |
| 10.4 Déclarations de conformité de la mise en œuvre .....                    | 81  |
| Annexe A (informative) Bibliographie .....                                   | 86  |
| Annexe B (normative) Toutes les définitions supplémentaires de l'ASN.1 ..... | 87  |
| B.1 Mappage des bits d'annotations de l'efficacité .....                     | 87  |
| B.2 Mappage des bits d'annotations de l'observance .....                     | 88  |
| B.3 Mappage des bits de l'état DM PHD .....                                  | 88  |
| B.4 Mappage des bits de départ/arrêt automatique .....                       | 89  |
| Annexe C (normative) Attribution d'identificateurs .....                     | 90  |
| C.1 Généralités .....                                                        | 90  |
| C.2 Définitions des termes et codes .....                                    | 90  |
| C.3 Dédutions systématiques de termes et de codes .....                      | 93  |
| Annexe D (informative) Exemples de séquences de messages .....               | 101 |
| Annexe E (informative) Exemples d'unités de données de protocole .....       | 103 |
| E.1 Généralités .....                                                        | 103 |
| E.2 Échange d'informations d'association .....                               | 103 |
| E.3 Échange d'informations de configuration .....                            | 103 |
| E.4 Service GET (OBTENIR) lié aux attributs de MDS .....                     | 109 |
| E.5 Signalement de données .....                                             | 110 |
| E.6 Dissociation .....                                                       | 111 |

get full document from standards.iteh.ai

Informatique de santé — Communication entre dispositifs de santé personnels

# Partie 10424 : Spécialisation de dispositif – Équipement de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil (SABTE)

*NOTE IMPORTANTE : Les documents normatifs de l'IEEE ne sont pas destinés à assurer la sûreté, la sécurité, la santé ou la protection environnementale ni à assurer la protection contre les interférences avec d'autres dispositifs ou réseaux ou provenant de ceux-ci. Les personnes appliquant les documents normatifs de l'IEEE sont responsables de la détermination appropriée de la sûreté, de la sécurité, des pratiques environnementales, sanitaires et de protection contre les interférences et de toutes les lois et réglementations applicables ainsi que de la conformité à ceux-ci.*

*Le présent document de l'IEEE est mis à disposition afin d'être utilisé sous réserve de notes importantes et de rejets de responsabilité légale. Ces notes et rejets de responsabilité apparaissent dans toutes les publications mentionnant le présent document et peuvent être trouvés sous l'en-tête « Note importante » ou « Notes importantes et rejets de responsabilité concernant les documents de l'IEEE ». Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'IEEE ou consultés à l'adresse <http://standards.ieee.org/IPR/disclaimers.html>.*

## 1. Présentation générale

### 1.1 Domaine d'application

Dans le contexte de la famille de normes ISO/IEEE 11073 relatives à la communication entre des dispositifs, la présente norme établit une définition normative de la communication entre l'équipement de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil et des gestionnaires (par exemple des téléphones cellulaires, des ordinateurs personnels, des équipements personnels de santé et des boîtiers décodeurs) d'une manière qui permet une interopérabilité du type prêt à l'emploi. Elle s'appuie sur les parties appropriées de normes existantes, y compris la terminologie, des modèles d'informations, des normes de profils d'applications et des normes de transport de l'ISO/IEEE 11073. Elle spécifie l'utilisation de codes, de formats et de comportements en termes spécifiques dans les environnements de télésanté, en limitant les choix à des cadres de travail de base en faveur de l'interopérabilité. La présente norme définit un noyau commun de fonctionnalités de communication pour les équipements de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil. Dans ce contexte, un équipement de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil est défini comme un dispositif qui est destiné à soulager les symptômes d'un patient qui souffre d'apnée du sommeil en délivrant une pression respiratoire thérapeutique au patient. Un équipement de thérapie respiratoire de l'apnée du sommeil est principalement utilisé dans l'environnement des soins à domicile par un opérateur profane sans la supervision directe d'un professionnel.